

Compétences de base: le Conseil fédéral a chargé le DEFR d'élaborer un programme pour la formation continue

Lors de sa séance du 5 avril 2017, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) d'élaborer, d'ici au mois de novembre 2017 un programme pour la formation continue des travailleurs dans le domaine des compétences de base, tenant compte notamment de la numérisation de l'économie. Les mesures en question doivent permettre aux travailleurs peu qualifiés et surtout aux travailleurs âgés de rester dans la vie active. Dans le même délai, les éventuelles ressources financières nécessaires devront être chiffrées et le projet, présenté au Conseil fédéral.

Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation développera des critères d'encouragement correspondant d'ici à novembre 2017. En outre, au printemps 2018, le Secrétariat d'État à l'économie exposera, en collaboration avec les cantons, les possibilités et les limites des mesures de l'assurance-chômage relatives au marché du travail prises lors d'une réorientation professionnelle d'ordre structurel. L'attention sera focalisée particulièrement sur les domaines dans lesquels les personnes de plus de 45 ans font face à un chômage de longue durée ou dans lesquels la pénurie de personnel qualifié est forte.

Pour plus d'informations voir notre rubrique Travail >> Former pour insérer >> [Compétences de base](#)